

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1106**

commune (s) : Ecully

objet : Quartier Sources-Pérollier - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1106**

commune (s) : Ecully

objet : **Quartier Sources-Pérollier - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

L'amélioration de la GSUP est un enjeu prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 approuvé par le Conseil communautaire et de la convention locale du quartier Sources-Pérollier. La convention-cadre 2007-2009 de GSUP approuvée par le Conseil du 10 septembre 2007 constitue une réponse concertée et partagée en matière d'aménagement et de requalification du quartier autour de quatre axes fédérateurs :

- poursuivre la mise en valeur du quartier car certains espaces extérieurs méritent de faire l'objet d'opérations d'aménagement et/ou d'adaptation,
- améliorer la gestion des espaces et des équipements ouverts au public pour maintenir le bon usage des espaces et le bon fonctionnement des équipements, des bâtiments communaux et des locaux communs résidentiels ouverts au public,
- renforcer le sentiment de sécurité car malgré une baisse de faits délictueux dans le quartier, le sentiment d'insécurité n'a pas totalement disparu,
- développer le dialogue entre les habitants et avec les institutionnels car malgré les actions menées par le bailleur (Alliade habitat), les pouvoirs publics et les associations, le dialogue entre les habitants et les partenaires institutionnels s'avère difficile.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2009, le coût global de la GSUP est estimé à 80 000 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine à hauteur de 30 000 € nets de taxes au titre de la politique de la ville.

Le tableau récapitulatif des actions à mener, précisant le montant prévisionnel de chacune d'entre-elles ainsi que la répartition entre les différents partenaires financiers, est annexé à la présente décision.

Il est rappelé que, par ailleurs, au titre de la convention-cadre 2007-2009, la Communauté urbaine participe au financement sur 3 ans (2008-2010) d'un poste d'agent de gestion dans le cadre d'une convention signée avec le comité de gestion Sources-Pérollier, avec une subvention totale de 24 750 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le programme GSUP du quartier Sources-Pérollier à Ecully, pour l'année 2009, tel que présenté en annexe,

b) - la participation financière de la Communauté urbaine, à hauteur totale de 30 000 € nets de taxes,

c) - le projet de convention à conclure à cet effet avec Alliade habitat.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 824 - opération 1967, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- 2009 :	15 000 €,
- 2010 :	15 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.